

N° 2024/78

ARRÊTE DU MAIRE
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER PLACE DE LA FONTAINE EN
DIRECTION DE LA RUE DE LA FORET A L'OCCASION DU MARCHÉ DE
NOEL

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et suivants ;
Considérant qu'à l'occasion du marché de Noël des animations sont prévues le samedi 30 novembre 2024, il est nécessaire de prévoir la sécurité adéquate,

ARRETE

Article 1er : la place de la Fontaine en direction de la rue de la Forêt au niveau de l'intersection de la rue de la Procession sera interdite dans les deux sens à la circulation le samedi 30 novembre 2024 de 10h à 19h30 en raison des animations prévues au pied de l'église ainsi que la rue Saint Médard, rue du Cabalaire, rue des Alouettes et rue de la Forêt de 10h à 17h30 sauf riverains à l'occasion des promenades en calèche.

Article 2 : une déviation sera mise en place par la rue de la Procession puis la rue du Vauméré en direction de la rue des Etangs de Saint Ange.

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place par les soins de la Commune.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication en mairie et d'un affichage sur les lieux de son application.

Fait à Bussy-en-Othe, le 18 novembre 2024.

Le Maire
Catherine DECUYPER

